



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Autoroutes

Question orale n° 1249

Texte de la question

M. Didier Migaud attire l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur l'état d'avancement du projet d'autoroute A 51 Amberieux-Grenoble-Sisterons, notamment sur le choix du tracé de la section centrale entre le col du Fau et la Saulce. Récemment, le ministre de l'équipement a annoncé qu'il soumettrait à l'enquête publique le tracé de cette section de l'A 51. Il a confirmé que le tracé mis à l'enquête passera à l'est de Gap et par le Champsaur. Au-delà des problèmes de traversée dans l'agglomération grenobloise, les atteintes à l'écologie sont explicitement reconnues par la concession faite dans le même temps de soumettre ce tracé à l'audit d'experts indépendants spécialisés dans les questions d'écologie, de paysage et de respect du milieu naturel. Ce projet fait l'objet de beaucoup de contestations. Le choix de la formule autoroutière n'apparaît pas comme une nécessité aux yeux d'un grand nombre. Le surdimensionnement et le coût très important de ce projet en feront vraisemblablement un des scandales dénoncés un jour par la Cour des comptes. À plusieurs reprises, Mme le ministre de l'environnement a fait part de ses réserves vis-à-vis de ce projet. Il lui demande de bien vouloir lui préciser à nouveau sa position et les initiatives qu'elle compte prendre pour que le bon sens et la raison l'emportent dans ce dossier.

Texte de la réponse

M. le président. M. Didier Migaud a présenté une question n° 1249.

La parole est à M. Didier Migaud, pour exposer sa question.

M. Didier Migaud. Je souhaite attirer l'attention du ministre de l'environnement sur l'état d'avancement du projet d'autoroute A 51 Amberieux-Grenoble-Sisteron, notamment sur le choix du tracé de la section centrale entre le col du Fau et la Saulce.

Récemment, le ministre de l'équipement a annoncé qu'il soumettrait à l'enquête publique le tracé de cette section de l'A 51. Il a confirmé que le tracé mis à l'enquête passera à l'est de Gap et par le Champsaur.

Au-delà du problème de la traversée de l'agglomération grenobloise qui, pour le moment, n'est pas réglé, les atteintes à l'écologie, et je crois que Mme le ministre de l'environnement en est consciente, sont explicitement reconnues par le ministre de l'équipement lui-même. C'est sans doute pourquoi, en même temps qu'il annonçait sa décision, il a concédé qu'il convenait de soumettre ce tracé à l'audit d'experts indépendants, spécialisés dans les questions d'écologie, de paysage et de respect du milieu naturel.

J'aimerais quelques précisions à ce sujet, car, j'y insiste, ce projet suscite la contestation, et le choix de l'autoroute n'apparaît pas comme une nécessité aux yeux d'un grand nombre de citoyens et d'élus. Son surdimensionnement et son coût très élevé en feront vraisemblablement un des scandales dénoncés un jour par la Cour des comptes.

À plusieurs reprises, Mme le ministre de l'environnement a fait part de ses réserves. Je souhaiterais qu'elle me précise sa position et les initiatives qu'elle compte prendre pour que le bon sens et la raison l'emportent.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au logement.

M. Pierre-André Perissol, ministre délégué au logement. Monsieur le député, je vous prie de bien vouloir excuser Mme Corinne Lepage, actuellement retenue à l'UNESCO par les assises nationales du développement durable.

Elle m'a demandé de vous apporter ces éléments de réponse sur ce sujet qui la préoccupe autant que M. Bernard Pons.

La section médiane col du Fau-La Saulce est le dernier tronçon de l'A 51 dont il convient de fixer le tracé. Compte tenu de l'extrême sensibilité des sites traversés et de la nécessité de cerner toutes les mesures destinées à annuler, réduire ou compenser les atteintes à l'environnement, le ministre de l'environnement a demandé à la mission d'inspection spécialisée de l'environnement du conseil général des ponts et chaussées de clarifier les enjeux pour l'environnement liés à ce projet.

À l'issue de cette étude, la mission a conclu que les enjeux de protection de la nature, des risques et de l'économie de ressources naturelles conduisaient à écarter le choix du tracé passant par l'est de Gap. Parallèlement, M. Bosson, alors ministre de l'équipement, des transports et du tourisme, avait, par lettre du 29 juillet 1994, désigné une commission de huit experts indépendants de l'administration pour étudier ledit tracé, établir sa faisabilité, prévoir les modifications éventuelles à y apporter et, enfin, en apprécier les coûts et les délais d'exécution.

Outre les difficultés topographiques et environnementales propres aux ouvrages autoroutiers en région alpine, le rapport de ces experts insiste sur le fait que ce projet cumule des difficultés géotechniques très particulières justifiant la construction de deux ouvrages exceptionnels, le viaduc de l'Ebron et le tunnel du Farant. Selon le ministre de l'environnement, les experts concluent toutefois à la faisabilité technique du projet et à la pérennité de l'ouvrage, moyennant une dépense supplémentaire très significative.

M. Bernard Pons avait annoncé le 6 août 1996 qu'il retenait le parcours passant à l'est de Gap et qu'il écartait, par voie de conséquence, le tracé le plus court empruntant le col de Lus-la-Croix-Haute. Il avait toutefois prévu de soumettre l'avant-projet, avant enquête publique, à un audit externe effectué par un organisme spécialisé dans les questions d'écologie, de paysage et de respect du milieu naturel.

Dans ce contexte, Mme Corinne Lepage et M. Bernard Pons ont demandé que cet audit soit réalisé sur les deux tracés, afin que le Gouvernement soit en mesure de justifier son choix à partir d'une étude qui mette en parallèle les deux options et permette leur comparaison sur les trois aspects principaux : la faisabilité technique, le coût et l'impact sur l'environnement.

Tels sont, monsieur le député, les éléments de réponse que Mme le ministre de l'environnement m'a prié de vous transmettre.

M. le président. La parole est à M. Didier Migaud.

M. Didier Migaud. Si je comprends bien, monsieur le ministre, rien n'est encore décidé.

Selon vos explications, M. Pons, au vu d'un rapport technique, avait conclu à la faisabilité du tracé passant à l'est de Gap et par le Champsaur, puis confirme que ce tracé serait soumis à l'enquête publique. Mme le ministre de l'environnement semblant s'être opposée à cette solution, l'audit prévu avant l'enquête portera finalement sur les deux tracés.

En clair, cela signifie que le Gouvernement n'a pas arrêté son choix.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au logement.

M. le ministre délégué au logement. Monsieur le député, je vous confirme que Mme Lepage et M. Pons ont demandé qu'un audit soit réalisé sur les deux tracés possibles, selon trois critères, la faisabilité technique, le coût et l'impact sur l'environnement. C'est à la suite de cet audit que le Gouvernement arrêtera son choix définitif.

Données clés

Auteur : [M. Migaud Didier](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1249

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 décembre 1996, page 8221

Réponse publiée le : 18 décembre 1996, page 8410

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 11 décembre 1996